

## **Fierté du Fleuve**

*Règlement du concours de création littéraire :  
nouvelle, conte, fable ou récit.*

*Fierté du Fleuve et Fierté littéraire vous proposent un concours de création littéraire. Le thème est « Les grands départs », reprenant le titre d'une pièce de théâtre de Jacques Languirand. Ce thème se colle bien au grand départ de Fierté du fleuve dont c'est la première édition, son grand départ. Dans la pièce de Languirand, on ne part pas vraiment. On part pour mieux rester. On reste parce que c'est impossible de partir.*

*Dans un contexte de diversité sexuelle et de pluralité d'identités de genre, quitte-t-on vraiment ? Ou revenons-nous à qui nous sommes vraiment ? À vous d'en juger et de l'appliquer à votre création littéraire.*

Pour participer, il faut se soumettre aux règlements suivants :

1. Le concours de création littéraire de la Fierté du Fleuve et de Fierté littéraire est ouvert à tous et toutes dans toute la Francophonie mondiale, peu importe l'orientation sexuelle ; seuls les membres du jury et le producteur de la Fierté littéraire, Denis-Martin Chabot, ainsi que les membres du Conseil d'administration de Fierté littéraire ainsi que les employés et membres du CA de Mains BSL, organisateur de Fierté du Fleuve, ne peuvent pas y participer ;
2. Le texte doit être une nouvelle, un récit ou un conte ; il doit être rédigé en prose ; et il doit respecter le thème « Les grands départs », dans le contexte de la diversité sexuelle et d'identité de genre ;
3. Le texte doit être rédigé en langue française ;
4. Un seul texte par participant sera accepté ;
5. Le texte devra être d'une longueur minimale de 1000 mots et maximale 1500 mots ; tout texte qui comptera moins de 1000 ou de plus de 1500 mots sera rejeté ;
6. Le texte doit être écrit à double interligne avec la police de caractère Times New Roman 12 points en format Word .doc ou .docx ;
7. Le concours est ouvert du 17 mai 2021 au 15 juillet 2021 à 23 h 59 ;
8. Le texte doit être soumis par courriel à l'adresse suivante :  
concours.fiertedufleuve@outlook.com ;

9. Le texte doit inclure en haut de page, outre le titre, les nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone et adresse électronique de l'auteur ; ces informations ne seront pas transmises au jury qui évaluera les participations « à l'aveugle » ;
10. À la mi-juillet, jusqu'à 6 — six — finalistes seront annoncés.
11. En août 2021, lors d'une soirée littéraire, dont la date sera annoncée sous peu, les gagnants et les gagnantes seront annoncés parmi les 6 finalistes. Ils, elles ou ielles remporteront les prix de 500 \$, 300 \$ et 200 \$
12. Les décisions du jury sont finales et sans appel ;
13. Les textes primés ainsi que d'autres textes soumis, mais non gagnants, pourraient être retenus pour publication dans un éventuel recueil dont les profits serviront à financer les activités de la Fierté littéraire et Fierté du Fleuve ; une annonce à cet effet sera faite ultérieurement ;
14. Outre le prix mentionné dans l'article 11, une redevance symbolique sera versée aux auteurs, autrices et auteures, dont les textes seront publiés.

J'accepte les règlements ci-haut,

---

Nom

---

Signature

---

Lieu

---

Date